

Centre de Loisirs aux Mille Couleurs

3, rue du Colombier

29 880 Plouguerneau

02 98 04 51 69

<http://auxmillecouleurs29880.jimbo.com/>



REGLEMENT INTERIEUR

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales est avant tout une association gérée par des parents adhérents bénévoles mettant tout en œuvre pour répondre aux besoins des habitants de la commune. Toutes les bonnes volontés et suggestions sont les bienvenues.

Chaque année lors de l'Assemblée Générale, vous pouvez rejoindre cette équipe.

La composition du conseil d'administration est à votre disposition dans les centres.

L'association fait partie du réseau national « Familles Rurales ». www.famillesrurales.org

L'association bénéficie du soutien matériel et humain de la commune de Plouguerneau où sont implantés les accueils.

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des loisirs de qualité, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement de la structure.

GENERALITES

Les accueils collectifs de mineurs ou communément appelés centre de loisirs sont déclarés auprès des services de l'état. Ceux-ci fonctionnent en accueil périscolaire (matin et soir) et en centre de loisirs tous les mercredis et les vacances scolaires.

Ils sont avant tout des lieux d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants de 3 ans à 12 ans, définis par un projet éducatif et pédagogique en lien avec le projet éducatif de territoire.

L'équipe permanente est composée de salariés qualifiés. En accueil périscolaire, la mairie met à disposition des personnels communaux pour compléter le transport des enfants vers les différentes écoles et l'aide aux devoirs en bilingue. En centre de loisirs, l'encadrement est renforcé en fonction des effectifs par des vacataires qualifiés et stagiaires BAFA.

Les différents programmes d'activités sont donnés à titre indicatif. Toutes les activités ne sont pas présentées. Le programme d'animation présente ce qui sera susceptible d'être proposé aux enfants car toutes les activités peuvent varier en fonction du choix et du nombre réel d'enfants, des conditions climatiques, des opportunités d'animation, du rythme et des besoins des enfants.

En règle générale : le centre est ouvert tout au long de l'année.

Le conseil d'administration de l'association se réserve toutefois la possibilité de modifier les horaires et les jours d'ouverture selon l'effectif.

CONDITIONS D'ADMISSION AU CENTRE

- Age de l'enfant : entre 3 ans et 12 ans.
- Fournir une tenue vestimentaire de rechange pour les petits. L'enfant peut apporter son « doudou » ou son objet préféré à partir du moment où celui-ci est marqué au nom de l'enfant.
- L'enfant doit être scolarisé et avoir effectué les vaccins obligatoires.
- L'enfant ne doit pas être malade. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu de l'accueil, la directrice prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent être contactés, la directrice prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche.
- Le port des bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objet appartenant aux enfants (jeux, jouets, bijoux...).

Cas spécifique :

En accueil périscolaire un enfant peut être accueilli dès sa scolarisation si :

- L'intégration et le rythme physiologique de l'enfant est respecté, l'équipe proposera un temps d'adaptation et validera ensuite son intégration. L'équipe reste le seul juge du bien-être et de l'adaptabilité du jeune enfant dans la structure.
- L'enfant doit être propre ou en cours d'acquisition.

INSCRIPTION / DOSSIER ADMINISTRATIF

Avant toute inscription, il est demandé de prendre rendez-vous afin de visiter les locaux de l'accueil avec votre enfant afin de favoriser son adaptation.

Cette visite vous permettra de découvrir le projet éducatif et pédagogique défendus par l'association. L'inscription de votre enfant est prise en compte dès que le dossier administratif sera complet.

La famille doit fournir, chaque année, les pièces suivantes :

- **Une fiche familiale** une par famille
- **Une fiche sanitaire** pour chaque enfant inscrit (à remplir par les parents),
- Un **certificat médical** pour chaque enfant inscrit (valable 2 ans, à remplir par le médecin).
- Un **certificat d'aptitude à la pratique des activités aquatiques et nautiques**. (Si demandée par l'équipe)
- **Les bons vacances** MSA ou CAF hors Finistère si vous en bénéficiez. Pour les autres bons vacances, des attestations seront établies afin que chaque famille puisse se faire rembourser directement par l'organisme.
- Le formulaire « **carte adhérent de l'année** » dûment complété et son règlement, ou la présentation de la carte d'adhérent de l'année en cours.
- **Une attestation de votre quotient familial**, ou pour les allocataires CAF l'autorisation d'accès CAF PRO.

Tous ces documents sont disponibles dans les centres et sur notre site internet.



L'inscription administrative doit être refaite chaque année.

En cas de changement (téléphone, responsable) merci d'en informer en cours d'année le service administratif.

CARTE D'ADHESION

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire et ouvre des droits à l'année civile. Cette carte est familiale et permet à chaque membre inscrit sur la carte l'accès sur d'autres activités dans les autres structures « Familles Rurales ».

- Le tarif de la cotisation est revu chaque année par le conseil d'administration. Dans ce tarif une cotisation de 9 € est affectée par famille à AFR PLOUGUERNEAU. Cette cotisation est facturée à toutes les familles même si la famille possède une carte « Familles Rurales » d'un autre centre.
- Cette cotisation comprend une assurance qui couvre les enfants confiés, l'ensemble des activités du centre de loisirs, ses bâtiments et surfaces extérieures, son personnel encadrant, ses dirigeants et bénévoles du CLAS. Cependant, elle n'intervient qu'en complément de l'assurance responsabilité civile et extrascolaire familiale

ARRIVEE ET DEPART DE L'ENFANT

Les parents doivent déposer l'enfant dans les différents bâtiments.

L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnant l'aura « physiquement » confié à un animateur.



Directives de la SDJES : tout enfant quittant le centre de loisirs, ne pourra plus l'intégrer dans la journée.

L'enfant n'est pas autorisé à quitter le centre de loisirs seul.

Si le représentant légal de l'enfant ne peut venir le chercher à la fin de l'accueil, celui-ci devra signer une autorisation permettant à l'équipe de confier l'enfant à une personne désignée. Si la ou les personnes autorisées ne sont pas venues reprendre l'enfant à la fermeture, le directeur les contactera.

Si toutefois aucun appel n'aboutissait l'enfant serait confié à la gendarmerie suivant la législation en vigueur.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pendant la période scolaire, le centre est ouvert suivant le calendrier académique du lundi au vendredi (fermé le samedi).

L'accueil des enfants s'effectue à **Plouguerneau** dans les locaux du centre de loisirs « Aux mille couleurs » situés entre la Médiathèque et l'Espace Armorica, ou à **Lilia** dans les locaux du centre de loisirs situés à côté de l'école du Phare.

Les enfants ont à leur disposition divers jeux, plusieurs salles et une cour extérieure. Des activités peuvent être proposées par l'équipe d'animation dans l'objectif de favoriser la découverte d'activités ludiques et l'apprentissage des enfants.

L'accueil s'effectue à partir de 7h, jusqu'à 19h.

L'accueil du matin dès 7h

L'équipe d'animation accueille le matin les parents et leur(s) enfant(s) aux jours et heures d'ouverture, dans la salle d'accueil du centre. Les enfants peuvent bénéficier d'espace pour se reposer, jouer avant de débiter leur journée à l'école.

Les animateurs accompagnent les enfants scolarisés en maternelle dans leur classe respective à 8h25 ou 8h40, les enfants du primaire iront dans la cour rejoindre leur enseignant.

L'accueil du soir à 16h30

Les animateurs vont chercher dans les classes les enfants inscrits et scolarisés en maternelle. Les enfants inscrits et scolarisés en primaire attendent dans la cour (salle de motricité pour l'Ecole du Petit Prince). Tous les enfants inscrits sur les listes des animateurs se rendent ensuite dans les centres de loisirs de l'association. Dès leur arrivée, un goûter leur est servi.

A la fin de celui-ci, un accompagnement scolaire est proposé aux enfants du CP au CM2. Il est organisé dans le cadre d'un CLAS (contrat d'accompagnement à la scolarité) signé en partenariat avec la caisse d'allocations familiales. Ce service est animé les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir par une équipe de 10 bénévoles et 1 salarié de 17h15 à 18h15. Les mardis sont consacrés à des activités ludiques proposées sous forme d'ateliers.

Inscriptions :

Pour bénéficier de ce service, il faut :

Pour l'accueil périscolaire :

- Renseigner une fiche d'inscription annuelle ou mensuelle et la déposer au Centre de Plouguerneau. **Pour les inscriptions mensuelles, celles-ci doivent être déposées 8 jours avant le début de chaque mois.**

Ces fiches sont également disponibles sur le site Internet de l'association. Vous pouvez également nous en faire retour par mail à l'adresse suivante : afprplouguerneau@gmail.com

Pour le CLAS (accompagnement scolaire) :

- Renseigner sur la fiche d'inscription annuelle ou mensuelle et la déposer au Centre de Plouguerneau ou Lilia. Cette fiche est également à disposition dans les centres et sur le site internet.



En accueil périscolaire : un enfant non inscrit ne sera pas pris en charge par l'équipe d'animation. Toute absence ou annulation doit être justifiée au centre de loisirs de Plouguerneau.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

L'accueil des enfants s'effectue uniquement à Plouguerneau dans les locaux du centre de loisirs « Aux mille couleurs » de Plouguerneau.

Le centre de loisirs fonctionne de 9h à 17h.

Un accueil est possible de 7h à 9h et de 17h à 19h, sur réservation en indiquant l'heure d'arrivée de votre enfant dans la case avant 9h ou après 17h. Cet accueil sera facturé suivant le tarif en vigueur.

Pour permettre aux enfants de manger à leurs rythmes et défendre l'autonomie, ceux-ci sont dédoublés en 2 secteurs : moins de 6 ans et plus de 6 ans. Les plus jeunes déjeunent dès 11h30 et les plus grands dès 12h15. Les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas, en respectant les heures du déjeuner.

Lorsqu'une sortie est prévue pour la journée pour la totalité des enfants inscrits au centre, l'accueil ne sera pas possible en ½ journée. Les heures de départ/d'arrivée vous seront communiquées dans le hall du centre et par mail.

Inscriptions :

Les mercredis : une fiche d'inscription annuelle ou mensuelle est à renseigner et à déposer au centre.

Les vacances scolaires, un **programme est disponible** avant chaque période de vacances. Une fiche d'inscription est à renseigner et à déposer au centre.

Si toutefois il ne restait plus de place disponible sur les jours demandés, un mail vous sera envoyé pour vous prévenir. Ces fiches sont également disponibles sur le site Internet de l'association. Vous pouvez nous en faire retour par mail à l'adresse suivante : **afrplouguerneau@gmail.com**

NB : Pour l'accueil au centre pendant les vacances d'été, les inscriptions sont à déposer début juin.



Les annulations :

En centre de loisirs les mercredis, toute absence non excusée par écrit **7 JOURS** (avant 11h) à l'avance, hors fermeture du centre, ou non justifiée par un certificat est due dans sa totalité.

Concernant **les vacances scolaires**, merci de vous référer à la date butoir indiquée sur les fiches d'inscription

Uniquement les annulations reçues par mail ou par écrit seront prises en compte.

TARIFS

Les tarifs sont établis en lien avec votre quotient familial. Ils sont revus chaque année par le conseil d'administration de l'association et soumis à la validation de la CNAF. Ces tarifs **sont transmis en annexe du règlement.**

Votre tarification sera établie en fonction de votre quotient familial. **Pour cela vous devez nous fournir annuellement ce justificatif que vous pourrez vous procurer auprès de votre caisse (CAF, MSA, autres régimes).**

Pour les allocataires CAF, vous pouvez permettre à l'association d'accéder directement à votre quotient familial en remplissant l'autorisation d'accès au site CAF PRO. Pour tous les autres allocataires, il nous faut une attestation pour connaître votre quotient familial.

Les familles ne fournissant pas ces informations se verront appliquer le tarif maximal.

Des pénalités de retard par enfant et par ¼ d'heure seront appliquées après 19 h.

PAIEMENT

La facture sera remise aux familles en début de chaque mois pour le paiement du mois qui s'est écoulé. Chaque famille s'engage à régler les sommes dues dans les 10 jours.

Le paiement peut s'effectuer par :

- Chèque : à l'ordre de « *AFR PLOUGUERNEAU* ». *Joindre également le bordereau en bas de la facture.*
- Espèces : le règlement est à déposer en main propre à un salarié de l'association ou mieux, au secrétariat. *Joindre également le bordereau en bas de la facture.*
- Virement sur le compte :
 - **Identifiant IBAN** : FR76 1558 9297 3900 0124 8624 049
 - **Identifiant BIC** : CMBFR2BARK

En indiquant dans le libellé du virement la référence de la facture et le nom de l'enfant.

Les situations particulières pourront être étudiées avec l'association. Des facilités de paiement pourront être accordées.

Le paiement en chèques vacances est possible (1% du total vous sera refacturé), ainsi que les chèques CESU (3% du total vous seront refacturés).

Pour ceux qui le désirent, des attestations de paiement, de présence (comité d'entreprise, MSA, CAF...) seront établies sur simple demande.

En fin d'année, L'association délivre aux adhérents un reçu fiscal pour le paiement de la carte d'adhésion et établie une attestation fiscale de frais de garde **pour tout enfant de moins de 7 ans au 31 décembre de l'année de déclaration.**

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements, nous vous accueillons au centre de Plouguerneau :

- Les lundis et jeudis de 9h à 12h
- Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Tous les soirs en accueil périscolaire de 16h30 à 18h

Vous pouvez également nous joindre par :

- Téléphone au 02 98 04 51 69 / 09 71 42 51 69 (Plouguerneau)
- Téléphone au 02 98 04 70 99 (Lilia - aux horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire)
- Mail à l'adresse suivante : afrplouguerneau@gmail.com.

Les adresses des centres :

AFR PLOUGUERNEAU – Centre de Loisirs Aux Mille Couleurs
3, Rue du colombier 29 880 PLOUGUERNEAU
30 Kreiz Ker 29880 PLOUGUERNEAU

NB : le règlement intérieur est disponible sur le site Internet de l'association :

<http://auxmillecouleurs29880.jimbo.com/>

NB : Vos coordonnées ne seront utilisées qu'à des fins de communication interne, elles ne seront donc pas diffusées.